

Méthodologie

Les principaux changements apportés au compte satellite du tourisme (CST)

La nature des modifications apportées aux sources et méthodes d'élaboration du compte satellite du tourisme (CST) découle, en partie, des recommandations entérinées en mars 2008 par la Commission de statistique des Nations unies et l'ensemble des organisations internationales concernées : Organisation mondiale du tourisme, Eurostat, OCDE.

Outre l'extension du champ du tourisme à l'ensemble des « visiteurs » (c'est-à-dire les touristes et les excursionnistes), les modifications essentielles portent sur :

- l'adoption de définitions et de règles d'enregistrement cohérentes avec les comptes nationaux et les normes internationales ;
- la mobilisation de toutes les sources statistiques disponibles en matière de production et de consommation de produits touristiques.

La redéfinition de la consommation touristique intérieure (CTI)

La nouvelle définition de la consommation touristique intérieure (CTI) établit clairement désormais le lien logique entre cet agrégat central du CST et le produit intérieur brut (PIB) des comptes nationaux. En effet, selon sa nouvelle définition, la CTI mesure la partie de la consommation des visiteurs français et étrangers qui a été acquise par les visiteurs auprès de fournisseurs français de services (et de biens de consommation), au cours ou en vue des voyages qu'ils ont effectués dans l'année considérée, en France ou à partir du territoire français. Seule est donc prise en compte la partie de la consommation des visiteurs qui fait appel au système productif national. Par exemple, la CTI inclut la valeur des services de transport de passagers rendus par les compagnies aériennes françaises sur tous les vols effectués à partir ou à destination d'un aéroport français. Elle exclut, en revanche, les services de transport rendus par les compagnies aériennes étrangères.

L'alignement sur les règles d'enregistrement de la comptabilité nationale

À la différence de l'ancien, le nouveau CST adopte les mêmes règles générales d'évaluation sur le plan conceptuel que la comptabilité nationale. Par exemple, conformément aux recommandations internationales, les services d'intermédiation fournis par les tour-opérateurs sont maintenant enregistrés nets de la valeur des services touristiques (transport, hôtels, restaurants, etc.) compris dans les forfaits bruts facturés aux clients finals (touristes). En contrepartie, le nouveau CST évalue le montant de la consommation par les visiteurs de chaque service touristique en y incluant la valeur des services de même nature fournis aux clients des forfaits touristiques. Cela n'était pas le cas dans l'ancien CST qui évaluait séparément, d'une part, le montant brut des forfaits touristiques facturés aux touristes clients, sans aucune décomposition par type de services touristiques compris dans ces forfaits, et d'autre part, les autres dépenses des touristes hors forfaits touristiques.

La décomposition des dépenses par produit, comme dans les comptes nationaux

L'une des principales caractéristiques du nouveau CST est de détailler les composantes par produit de la CTI dans une classification des produits compatible avec la nomenclature des branches de production de la comptabilité nationale afin de pouvoir évaluer la contribution du tourisme aux différentes branches de l'économie.

La mobilisation de l'ensemble des sources « offre » et « demande »

Une autre caractéristique du nouveau CST est de mobiliser, pour chaque type de services consommés par les visiteurs, l'information disponible la plus exhaustive et la plus robuste, qu'elle provienne de données fournies par les prestataires de ces services (approche par l'offre) ou bien de données collectées auprès des voyageurs (approche par la demande). Certaines de ces informations peuvent provenir d'enquêtes statistiques, de données administratives, ou de sources professionnelles. Elles peuvent porter directement sur les montants, ou bien sur les quantités ou les prix, en niveau ou en évolution. Pour chaque type de produits, les diverses sources disponibles sur l'offre (notamment les comptes nationaux et les enquêtes de fréquentation des hébergements touristiques) et sur la demande (notamment les enquêtes « Suivi de la Demande Touristique » (SDT) et « Enquête auprès des Visiteurs venant de l'Étranger » (EVE)) ont été combinées, en arbitrant, si besoin, en faveur de la (des) source(s) la(les) plus appropriée(s).

Ces nouvelles méthodes d'estimation diffèrent donc des anciennes, qui reposaient sur la seule exploitation des enquêtes portant sur la demande.

Des résultats désormais comparables avec les données macroéconomiques

Les modifications apportées au CST sur les plans conceptuels et statistiques visent non seulement à assurer une plus grande fiabilité de ses résultats, mais aussi à améliorer sa comparabilité avec les comptes nationaux. Pour un produit caractéristique de la consommation touristique, il est désormais possible de comparer la consommation des touristes et des excursionnistes estimée par le CST avec les disponibilités de l'ensemble de l'économie, enregistrées dans les comptes nationaux. Le nouveau CST permet d'apporter des réponses à des questions qui ne pouvaient pas être traitées avec précision dans l'ancien CST : par exemple, quel est le poids de la consommation touristique dans le PIB français ? Que représente la clientèle des visiteurs dans le chiffre d'affaires des restaurants ? Ou encore, quelle est la part des visiteurs dans la consommation totale de carburants des véhicules légers circulant sur le territoire français ?